



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités de plus de 3 500 habitants.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes.

## **I – Le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire**

Le Débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle ; toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

L'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes pour les deux sections en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Une délibération prend acte de la tenue du DOB qui fera, par la suite, l'objet d'une publicité. Sa mise en ligne, dans un délai d'un mois, permet aux citoyens de disposer des informations financières.

## **II – Un aperçu de l'environnement macro-économique**

### **A – Au niveau mondial : une croissance modérée en 2023**

L'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.

### **B – Au niveau de la zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit**

La croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue à se dégrader.

Le cycle de désinflation s'est amorcé par palier depuis le début de l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-12-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024



## **C – Au niveau de la France : la croissance est plus résiliente qu’attendu**

En 2022, l’impact de la forte accélération des prix de l’énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d’un bouclier énergétique. A cela s’est ajoutée sur 2023 la hausse des prix alimentaires.

La croissance économique s’est montrée plus forte qu’attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages et l’accélération des dépenses d’investissement des entreprises.

Le ralentissement de l’inflation devrait se poursuivre malgré un contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient sur la question énergétique dont la hausse du prix du pétrole.

En 2023, l’évolution du marché du travail est restée favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l’activité économique et de l’essoufflement du dispositif de l’apprentissage.

Pour 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l’emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l’emploi.

Le rétablissement des finances publiques sera lent. La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d’autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d’intérêt et de l’augmentation de son encours.

## **II – Les principales mesures aux collectivités locales**

Les lois de programmation des finances publiques définissent les trajectoires pluriannuelles des finances publiques et servent de référence pour les prochains exercices budgétaires et les moyens qui permettront de les respecter.

LPFP 2014-2017 :

Objectifs de redressement des comptes publics (- 3% du déficit avec pour levier d’action la réduction des concours financiers)

LPFP 2018-2022 : objectif de 3 % du déficit atteint. Les collectivités sont intégrées à l’objectif de ralentissement de la croissance de la dépense publique (contrat de Cahors : encadrement des dépenses de fonctionnement). La crise sanitaire fait exploser le déficit.

LPFP 2023-2027 :

Elle poursuit une logique de maîtrise des dépenses dans un contexte d’inflation et d’un PIB a – 3% (résultat économique du pays). Chaque collectivité doit participer à la réduction du déficit. L’évolution du solde public est définie de la manière suivante l -0.3 pour tendre à 0.4 en 2027. Dans ce délai, les dépenses doivent baisser dans le PIB de 1 point.

Deux trajectoires sont fixées pour les collectivités locales :

Pour les recettes

- le maintien des concours financiers
- les compensations de l’Etat

Un point de vigilance doit être porté en 2025 et 2026 car les projections des progressions des enveloppes ne pourront pas être maintenues.

Pour les dépenses :

- participer à l’effort de réduction du déficit public (pour 2024, déficit 14.4 % du PIB et dette publique 109.7% du PIB)

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-12-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024



- contenir toutes les dépenses (-0.5% par an)

La transition énergétique s'impose dans les lois de finances successives entraînant une logique de budget vert. Les fonds verts sont pérennisés et augmentés + 7 milliards

### III - Loi de Finances 2024 : les principales trajectoires

La loi de finances 2024, comme celle de 2023, a connu un parcours législatif long et tourmenté du fait du manque de majorité présidentielle (application de l'article 49.3 de la Constitution)

Ses principales mesures applicables aux collectivités locales sont les suivantes :

- à enveloppe constante mais avec une redéfinition des circuits internes (variable d'ajustement) : baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale pour 60 % de communes fléchées et augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine
- les compensations de l'Etat :
- Evolution du FCTVA avec la réintégration du compte 212 (agencements et aménagements de travaux)
- La loi de Finances reprend l'échéancier d'aménagement progressif de l'effort fiscal. De nouveaux prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales en lien avec la fiscalité locale (Taxe sur les logements vacants, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, des aménagements suite à la suppression de la CVAE compensée par une fraction de la TVA prise en compte dans le calcul des potentiels fiscaux et financiers des communes, réforme des impôts de production)-

Enveloppe des transferts de l'Etat : 105.10 milliards €

D'autres mesures sont prises en faveur des collectivités, les principales sont :

- d'une augmentation de la dotation pour les titres sécurisés (incitation à réduire les délais de délivrance)
- création d'une dotation pour le plan national contre les violences aux élus
- maintien du bouclier tarifaire, maintien et évolution de l'amortisseur électricité
- la généralisation du Compte Financier Unique (fusion du compte administratif et du compte de gestion). Il devra, en 2025, être complété par des annexes valorisant l'impact de la transition énergétique pour les dépenses d'investissement (pilotage vert)
- nouveau zonage des contrats de ville 2024-2030 et prorogation des avantages fiscaux
- un nouveau zonage et des dispositifs de soutien aux territoires ruraux
- une réforme des redevances des agences de l'eau au travers des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux (portés par les ménages)
- rétrocession aux collectivités du produit des amendes « Zones à faibles émissions »

Les tensions sur les ressources, dotations mais aussi sur la fiscalité et sur les charges contraignent l'autofinancement. Le niveau des taux et les tensions sur la liquidité limitent le recours à l'emprunt classique.

L'urgence des enjeux de transition amène des investisseurs privés ou publics à proposer de la ressource à des conditions attractives, pour des projets très cadrés.

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-12-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024



#### **IV – Les principales orientations budgétaires de la ville pour 2024 : une rétrospective des actions engagées et priorités d’actions et les investissements pour bâtir La Grand’Combe de demain**

L’année 2023 a été marquée, par un passage de pouvoir des fonctions de Maire entre Monsieur MALAVIEILLE et Madame BALDIT ;

La construction budgétaire s’est poursuivie selon les orientations définies par le projet municipal porté par la majorité municipale :

- construire la ville de demain sans impacter le contribuable
- recourir le moins possible à l’emprunt
- réaliser au quotidien des économies de gestion

#### **A – Rétrospective des finances communales assainies**

Les finances se stabilisent et évoluent de manière positive.

##### **a – Situation de la commune**

	2020	2021	2022	2023 <i>estimé</i>
Dépenses réelles de fonctionnement	4 176 585	5 173 699	4 196 441	4 986 464
Recettes réelles de fonctionnement	6 728 795	6 948 618	7 384 169	7 009 670
Dépenses d’investissement	2 583 643	1 738 464	3 391 770	1 587 848
Recettes d’investissement	1 834 454	2 514 128	3 741 104	1 603 060
Intérêts réglés à l’échéance	168 515	148 694	131 134	120 332 €

Les années 2020 à 2022 se sont en effet traduites par une tension au niveau de la section de fonctionnement (covid conflit et inflation alimentaire et énergétique) mais sans pour autant amoindrir l’intervention de la commune sur des actions de solidarité et de protection dû à chacun de ses habitants

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de faire face aux aléas édictés par l’Etat : augmentation du prix des énergies, de l’alimentation, valorisation du point d’indice, prime « inflation » ....

##### **b – Une dynamique de recherche de recettes**

Cette dynamique se traduit par une recherche systématique de financement et ce, pour chaque projet porté par la ville. La volonté est de maintenir les taux d’imposition pour ne pas impacter les familles qui subissent déjà une augmentation de l’assiette locative.

Les taux d’imposition n’ont pas augmenté depuis 1995, soit :

Foncier bâti : 54.19 % taux communal 29.54 % et taux départemental 24.65%

Foncier non-bâti : 79.27 %

Taxe d’habitation sur les résidences secondaires : 15.22 %

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-12-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024



Ainsi, l'accroissement du produit fiscal est exclusivement lié à l'actualisation des valeurs locatives décidées par l'Etat et à la variation physique des bases induites par les constructions ou les aménagements des logements.

### c – une épargne brute maintenue malgré le contexte d'inflation

	2020	2021	2022	2023 Estimé
Epargne brute	2 612 210	1 774 919	3 187 728	2 023 206

**En 2023, la commune a vu ses dépenses de fonctionnement en nette augmentation (charges de personnel entre et achat d'équipement). Elle a enregistré une baisse de recettes d'environ 300 000 €.**

### d – Un encours de dette en constante baisse

La commune n'a réalisé aucun emprunt réalisé de 2020 et 2023. La dette diminue encore en 2023 de 474 917 €. Un emprunt s'est soldé au 31 décembre 2023

Evolution de la dette :

Période	Restant dû	Annuité totale	Capital	Intérêts
2020	4.924.747	770.258	593.608	176.650
2021	4.325.726	636.390	482.497	153.893
2022	3.824.906	610.042	477.489	132.553
2023	3.349.989	544.989	429.520	115.469
2024	2.926.743	509.094	408.567	100.527
2025	2.528.333	471.641	385.107	86.534
2026	2.157.456	406.359	333.033	73.326

Pour 2024 il est projeté sur le budget principal un encours de dette de 2 926.743 €.

La capacité de désendettement se situe en moins de 2 ans.

Le recours à un emprunt n'est pas prévu pour 2024 mais il reste une possibilité selon les projets et les opportunités à saisir.

### B – les orientations budgétaires : actions prioritaires pour bâtir la ville de demain

La construction budgétaire s'inscrit dans le prolongement de l'action engagée par la majorité municipale depuis 2020.

Deux paramètres sont à garder à l'esprit pour une gestion responsable des deniers publics : le contexte national incertain et la baisse de la population suite à la dernière campagne de recensement. La fiche DGF donnera les informations fiables par rapport à l'attribution des dotations.

Pour la section de fonctionnement

Elle se réalisera dans le cadre de la nomenclature M57. Outre les modifications sur les imputations budgétaires, les principales modifications seront la remise en place de l'engagement des dépenses et la mise en place des autorisations de programme et des crédits de paiement : AP/CP

L'engagement des dépenses est obligatoire. Cela signifie que chaque somme dépensée devra au préalable du paiement, avoir fait l'objet d'un engagement au budget, bloquant ainsi le montant. Cette procédure donnera une photographie, à l'instant T, de l'état des dépenses engagées.

Accusé de réception en préfecture  
 SUD OISE 2024-02-12-DE  
 Date de télétransmission : 05/03/2024  
 Date de réception préfecture : 05/03/2024



La commune n'a pas pu réaliser tous les investissements prévus au titre de l'exercice 2023. Ceci impactera en négatif le montant rétribué du FCTVA.

Une réflexion se poursuit au niveau de l'organisation et la planification des services et des missions afin de rendre un service public efficient et de qualité

Un pôle logement s'est créé en 2022 afin de mettre en œuvre le « permis de louer » sans avoir recours à une embauche mais en restructurant les missions au sein de pôle administratif.

#### **a – Un suivi régulier des frais engagés pour une maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Un point de vigilance sera porté sur la consommation des fluides et des énergies. La rénovation de l'ensemble de l'éclairage public s'est achevée en 2023

Les services sont sensibilisés sur l'importance de mettre en concurrence pour tous les achats de fournitures et de matériel.

Un contrôle mensuel de la consommation des carburants est attendu. Celui-ci s'est réalisé également en 2023

La commune apportera son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale notamment le monde associatif ainsi que les actions du CCAS et du Centre Social.

Concernant les établissements scolaires, après 2 ouvertures de classes sur l'école Anatole France en 2023, la commune accompagnera l'école Victor Hugo pour la création d'une classe supplémentaire.

La masse salariale fera l'objet d'un suivi particulier. Au côté des dépenses liées à l'attribution de la GIPA, à la prime inflation, nous pouvons nous féliciter d'une augmentation de la valeur du point portée 4.92 € en faveur des fonctionnaires.

Une nouvelle revalorisation de 5 points sur l'indice majoré est effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le coût de la masse salariale a évolué de 4.58 % passant de 2 575 234 € en 2022 à 2 693 154 € en 2023.

#### **b – La volonté d'un haut niveau d'investissement s'inscrivant dans la transition climatique**

Les projets non réalisés en 2023 du fait du temps de l'administration et des procédures seront reportés sur 2024.

Le choix de maintenir un niveau d'investissement afin de bâtir la ville de demain se décline au travers des projets suivants :

La poursuite du projet Pise 2030 (installation d'entreprise avec création d'accès et de voirie)

Aménagement du RD 197 avenue Nelson Mandela

Couverture en ombrière et bardage pour le centre technique

Achat et l'aménagement du parking des anciens autocaristes

Poursuite du projet d'enfouissement des réseaux secs : place Mathieu Lacroix et les rues adjacentes

Renforcement de la passerelle entre Les Salles du Gardon et La Grand'Combe

Reprise de la toiture du gymnase des Pelouses

Projet de quartier : réhabilitation de l'Arboux

Rénovation énergétique de l'école Jules Ferry avec dés imperméabilisation de la cour et renaturation

Rénovation énergétique du bâtiment de Champclauson (1<sup>er</sup> bâtiment)

Obligations légales de débroussaillage

Mise en sécurité de la voirie communale dans le cadre des amendes de police

Etude dans le cadre de Bourg Centre

Création d'une ombrière Esplanade Ferdinand Durand

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-12-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024



**c -Travaux en régie**

Au côté des opérations d'investissement, la commune s'attachera à réaliser des travaux de proximité visant à améliorer le cadre de vie dans les quartiers.

Réhabilitation des logements communaux

Reprise de voirie y compris au cimetière

**d - La commune a déjà pris rang, dans le cadre d'une recherche de financement auprès :**

- DETR
- Contrat Territorial – Département
- Les amendes de police - Département
- DSIL (par ordre de priorité)
- Les Fonds Verts
- L'agence de l'eau
- Alès Agglomération au titre des fonds de concours

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-12-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024

